

BUDGET PRIMITIF 2021 – CCAS – VILLAGE PIERRE RAHBI

Conseil d'Administration du 22/03/2021

Suite au Débat sur les Orientations Budgétaires du 22 février 2021, le présent budget primitif valide les crédits nécessaires à la mise en œuvre de la politique sociale de la Ville. En période de crise sanitaire, il n'est bien évidemment pas possible d'anticiper sur la faisabilité ou pas des activités proposées par le VPR. Toutefois, il convient de noter qu'il s'agit de crédits primitifs qui peuvent s'ajuster en cours d'année grâce à d'éventuelles décisions budgétaires modificatives.

Le compte administratif et le compte de gestion étant approuvés préalablement au vote du budget primitif, il est possible d'intégrer les excédents de l'année 2020 dans le présent budget.

Le présent document synthétise les principales évolutions comparativement au budget primitif 2020. Un document annexe retrace quant à lui l'intégralité des lignes budgétaires selon la nomenclature comptable.

A/ LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

CHARGES A CARACTERE GENERAL : frais généraux, activités,...	BP 2020	BP 2021	Evolution	
	295 100 €	303 100 €	8 000 €	2,71%

Lignes budgétaires justifiant cette évolution :

Nature dépenses/comptes		Explications réajustements	BP 2020	BP 2021	Evolution	
604	Prestataire portage repas	Réajust. niveau activité réelle. Réajustement neutre : recettes en contrepartie	110 000 €	120 000 €	10 000 €	9,09%
60623	Achats alimentation	Réajust. comptable avec compte ci-dessous	11 000 €	10 000 €	- 1 000 €	-9,09%
60631	Achats fournitures d'entretien	Réajust. comptable avec compte ci-dessus	- €	1 000 €	1 000 €	100,00%
6119	Prestations services	Etude notoriété VPR et besoins éventuels séjours	2 000 €	9 600 €	7 600 €	380,00%
6184	Versement organismes de formation	Formation excep. (DESJEPS et autre terminée)	7 000 €	2 000 €	- 5 000 €	-71,43%
60632	Fournitures petits équipements		10 500 €	8 500 €	- 2 000 €	-19,05%
615221	Entretien, répar. bâtiment		3 400 €	2 000 €	- 1 400 €	-41,18%
61551	Entretien matériel roulant	Divers réajust. niveaux besoins	1 500 €	1 300 €	- 200 €	-13,33%
6185	Frais séminaire (Union Nationale CCAS)		2 000 €	1 000 €	- 1 000 €	-50,00%
					8 000 €	

CHARGES DE PERSONNEL		BP 2020	BP 2021	Evolution	
Masse salariale agents sur postes permanents (titulaires ou contractuels) : effectif stable, évolution = déroulement carrières		500 800 €	510 500 €	9 700 €	1,94%
Enveloppe pour remplacements		6 000 €	10 000 €	4 000 €	66,67%
Animateurs contractuels		15 500 €	15 500 €	- €	0,00%
Recours contractuel pour prestation analyse des besoins sociaux : mission excep. évaluée à 4 mois (mi-temps)			6 700 €	6 700 €	100,00%
Contrats aidés par l'Etat (2) : réajust = ajust coût réel et non baisse volume heures.		30 300 €	25 000 €	- 5 300 €	-17,49%
Assurance statutaire : prise en charge uniquement maladies professionnelles et accidents du travail		13 000 €	13 000 €	- €	0,00%
Participations sociales (CNAS)		3 600 €	3 500 €	- 100 €	-2,78%
Médecine du travail		800 €	800 €	- €	0,00%
Convention cadre : recours services ressources de la Ville		65 000 €	65 000 €	- €	0,00%
		635 000 €	650 000 €	15 000 €	2,36%

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		BP 2020	BP 2021	Evolution	
6574	Subventions associations	26 000 €	26 000 €		0,00%
6562	Aides facultatives	29 000 €	29 000 €		0,00%
6561 6568	Secours d'urgence et divers (obsèques indigents,...)	5 000 €	5 000 €		0,00%
6558	Contribution Fond Solidarité du logement (FSL)	1 200 €	1 200 €		0,00%
		61 200 €	61 200 €		

SYNTHESE DEPENSES FONCTIONNEMENT : VUE D'ENSEMBLE

Dépenses de fonctionnement						
Chapitres		BP 2020	BP 2021		Evol. BP à BP	
011	Charges à caractère général : frais généraux, activités,...	295 100 €	303 100 €	29,0%	8 000 €	2,7%
012	Charges de personnel	570 000 €	585 000 €	56,0%	15 000 €	2,6%
	Charges de personnel (conv. cadre)	65 000 €	65 000 €	6,2%		0,0%
65	Autres charges gestion courante : secours, subventions associations,...	61 200 €	61 200 €	6,0%		0,0%
67	Charges exceptionnelles	4 000 €	4 000 €	0,4%		0,0%
042	Dotations aux amortissements	9 700 €	9 700 €	0,9%		0,0%
68	Provision risque créances irrécouvrables	8 100 €			- 8 100 €	-100%
Charges hors virement		1 013 100 €	1 028 000 €		14 900 €	1,5%
022	Dépenses imprévues		3 000 €	0,3%	3 000 €	100,0%
023	Virement section d'investissement	14 758 €	13 000 €	1,2%	- 1 758 €	-11,9%
		1 027 858 €	1 044 000 €	100%	16 142 €	1,6%

Chapitre 67 : Les charges exceptionnelles sont budgétées au même niveau que 2020, à savoir 4 000 €. Ces charges peuvent concerner des annulations de titres (recettes) sur exercices antérieurs et d'autres charges diverses.

Chapitre 042 : L'amortissement des investissements antérieurs (9 700 €) se traduit comptablement par un autofinancement obligatoire et donc par une dépense de fonctionnement d'ordre (sans mouvement financier) et une recette d'investissement d'ordre.

Chapitre 68 : Au stade du budget primitif, contrairement à l'an passé, il n'y a pas lieu de provisionner un éventuel risque pour créances irrécouvrables. Sur 2020, cette ligne avait été créée pour des créances anciennes (2013).

Chapitre 022 : Le Code Général des Collectivités Territoriales donne la faculté d'inscrire au budget primitif une ligne budgétaire pour dépenses imprévues, ligne budgétaire plafonnée à 7,5 % des dépenses. Au titre de l'année 2021, cette faculté est retenue à concurrence de 3 000 € (0,29 %).

Chapitre 023 : Le virement prévisionnel à la section d'investissement s'affiche à hauteur de 13 000 € contre 14 748 € en 2020. Il s'agit bien évidemment d'un virement prévisionnel ajustable par décision modificative.

B/ LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

PRODUITS DES SERVICES			BP 2020	BP 2021	Evolution	
Nature dépenses/comptes	Explications réajustements					
7063	Prestations portages repas	Réajust. niveau activité réelle. Réajustement neutre : dépenses en contrepartie	110 000 €	120 000 €	10 000 €	9,09%
7064	Animations Aînés, Familles,...		55 000 €	55 000 €		0,00%
7065	Activités Jeunesse		9 000 €	9 000 €		0,00%
7083	Télé-assistance		7 000 €	7 000 €		0,00%
70878	Log. urgence : refact. charges loc.		2 000 €	2 000 €		0,00%
7088	Point soleil		4 000 €	4 000 €	- €	0,00%
			187 000 €	197 000 €	10 000 €	5,35%

DOTATIONS, PARTICIPATIONS, SUBVENTIONS			BP 2020	BP 2021	Evolution	
Nature dépenses/comptes	Explications réajustements					
74718	Participations Etat contrats aidés	reclass compte à compte cf cpt 64191		8 500 €	8 500 €	100,00%
7473	Participation Conseil Départemental		27 800 €	27 800 €		0,00%
7474	Subvention Commune		535 000 €	535 000 €		0,00%
7474	Subvention Commune : convention cadre (services ressources)		65 000 €	65 000 €		0,00%
7478	Prestations CAF		92 000 €	92 000 €		0,00%
			719 800 €	728 300 €	8 500 €	1,18%

AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE			BP 2020	BP 2021	Evolution	
Nature dépenses/comptes	Explications réajustements					
752	Loyers CLIC et logements urgence		10 000 €	10 000 €		0,00%
			10 000 €	10 000 €		0,00%

ATTENUATIONS DE CHARGES		BP 2020	BP 2021	Evolution		
Nature dépenses / comptes		Explications réajustements				
64191	Rembours. s/rémunérations : contrats aidés (jusqu'en 2020), arrêts travail,...	Reclass comptabilisation : reclass compte à compte contrats aidés cf cpte 74718		8 500 €	- 8 500 €	-100,00%
		Baisse rembours. supp. familial de traitement par Etat		2 700 €	1 188 €	- 1 512 €
		11 200 €	1 188 €	- 10 012 €	-89,39%	

SYNTHESE RECETTES DE FONCTIONNEMENT : VUE D'ENSEMBLE						
Chapitres		BP 2020	BP 2021		Evol. BP à BP	
70	Produits services : participations financières bénéficiaires/usagers	187 000 €	197 000 €	18,9%	10 000 €	5,3%
74	Dotations : subv. Conseil Départemental et CAF	119 800 €	128 300 €	12,3%	8 500 €	7,1%
74	Dotations : budget Ville St-Barthélemy-d'Anjou	600 000 €	600 000 €	57,5%		0,0%
75	Produits divers gestion courante : locations (logements urgence, CLIC)	10 000 €	10 000 €	1,0%		0,0%
013	Atténuations de charges : arrêts travail (et rembours. contrats aidés jusqu'en 2020)	11 200 €	1 188 €	0,1%	- 10 012 €	-89,4%
<i>Recettes hors excédent et produits exceptionnels</i>		<i>928 000 €</i>	<i>936 488 €</i>		<i>8 488 €</i>	<i>0,9%</i>
77	Produits exceptionnels	- €			- €	
002	Excédent fonctionnement reporté	99 858 €	107 512 €	10,3%	7 654 €	7,7%
		1 027 858 €	1 044 000 €	100%	16 142 €	1,6%

Chapitre 002 : l'excédent de fonctionnement dégagé au 31/12/2020 s'élève à 107 511,97 €. La section d'investissement au 31/12/2020 n'affichant pas de besoin de financement, cet excédent est reporté en recettes de fonctionnement au budget primitif 2021.

C/ LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement						
Chapitres		BP 2020	BP 2021	Evolution BP à BP		
20	Immobilisations incorporelles : logiciel	26 500,00 €	26 500,00 €	- €	0%	
21	Immobilisations corporelles : matériels, agencements divers	32 934,00 €	35 886,00 €	2 952 €	9%	
16	Remboursements cautions sur loyers	4 000,00 €	4 000,00 €	- €	0%	
27	Immobilisations financières : prestations remboursables		5 000,00 €	5 000 €	NS	
		63 434,00 €	71 386,00 €	7 952 €	13%	

L'équipement et l'aménagement de l'espace Colibris sera pris en charge par le VPR. Si la date de mise à disposition de l'équipement n'est pas précisément connue, il convient d'anticiper les commandes et donc de disposer des crédits pour faire face à ces besoins d'investissements exceptionnels.

Les remboursements sur cautions (loyers) et les prestations remboursables (prêts) s'équilibrent avec des recettes d'investissement de mêmes montants.

D/ LES RECETTES D'INVESTISSEMENT :

Recettes d'investissement					
Chapitres		BP 2020	BP 2021	Evolution BP à BP	
001	Excédent d'investissement reporté	31 975,85 €	35 685,55 €	3 710 €	12%
040	Dotations aux amortissements	9 700,00 €	9 700,00 €	- €	0%
10	Dotations Etat	3 000,00 €	4 000,00 €	1 000 €	33%
021	Virement de la section de fonctionnement	14 758,00 €	13 000,00 €	- 1 758 €	-12%
16	Encaissements cautions sur loyers	4 000,15 €	4 000,45 €	0 €	0%
27	Autres immobilisations financières		5 000,00 €	5 000 €	NS
		63 434,00 €	71 386,00 €	7 952 €	13%

Chapitre 001 : L'excédent d'investissement dégagé au 31/12/2020 s'élève à 35 685,55 €. Il est reporté automatiquement au BP 2021.

Chapitre 040 : L'amortissement des investissements antérieurs (9 700 €) se traduit comptablement par un autofinancement obligatoire et donc par une dépense de fonctionnement d'ordre (sans mouvement financier) et une recette d'investissement d'ordre.

Chapitre 10 : Les dotations d'Etat correspondent à des remboursements de TVA à percevoir (Fond de Compensation de la TVA). Ces dotations progressent puisque l'année 2020 n'a pas été notifiée sur 2020. Le FCTVA 2021 intègre donc 2 années (2020 et 2021).

Chapitre 021 : Comme évoqué en dépenses de fonctionnement, le virement du fonctionnement à l'investissement est purement budgétaire. Il pourra faire l'objet d'ajustements ultérieurs par décisions modificatives.